

N° 4/2.25

[PRÉAVIS N° 39/11.24](#)

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 438'000.00 TTC, SOIT CHF 267'000.00 EN 2025 ET CHF 171'000.00 EN 2026, POUR LE REMPLACEMENT DE CINQ VÉHICULES ET ENGIN, PAR QUATRE MODÈLES ÉLECTRIQUES ET UN MOTEUR THERMIQUE.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude de ce préavis était composée de Mmes et MM. Raphaël DE GOUMOENS, Olivier KALUZNY, Eeva KARTANO, Gilles MILLIOUD, Marc TISSOT et Nicole JUFER TISSOT, présidente-rapporteuse. M. Philippe GUEYDAN n'était pas présent. Elle s'est réunie le 26 novembre 2024.

La commission tient à remercier M. Jean-Jacques AUBERT, Municipal en charge du dicastère Infrastructures et environnement urbain, M. David FERNANDEZ, chef du Service Bâtiments, sports et domaines, ainsi que M. Eric HOSTETTLER, chef du Service de l'environnement urbain, pour le temps consacré à la commission et la clarté de leurs explications.

1 PRÉAMBULE

En début de séance, M. Aubert a rappelé que la Municipalité soumet tous les deux ans au Conseil communal un préavis global regroupant l'acquisition de plusieurs véhicules pour toutes les directions, pour un montant d'un million de francs selon le plan des investissements. Dans le cas présent, il est prévu de remplacer 5 véhicules, dont une tondeuse. L'achat d'un nouveau camion-nacelle est prévu (achat estimé à Fr. 500'000.-), mais la Municipalité a choisi d'attendre une évolution sur le marché pour trouver une solution électrique.

2 OBJET DU PRÉAVIS

La Municipalité a décidé de prioriser l'acquisition de véhicules électriques depuis 2019. Sur un parc de 61 véhicules divers, 13 sont actuellement électriques, les 4 prévus dans ce préavis viendront enrichir la liste, pour atteindre 27% du parc automobile. Si elle a actuellement peu de recul sur les avantages ou inconvénients des moteurs électriques, la Municipalité, dans le cadre de sa stratégie énergétique, entend privilégier ce type de motorisation, bien que plus cher, pour les avantages qu'il procure (moins de pollution, silence, qualité de conduite, etc.), tant pour les employé-e-s de la commune, que pour les habitant-e-s, ces véhicules fonctionnant essentiellement sur le territoire morgien.

Il est important de noter que la commune a engagé un mécanicien qui prend grand soin des véhicules communaux, lesquels donnent une impression de bon état général. Mais leur utilisation, généralement sur de courtes distances, avec parfois de lourdes charges, ainsi que le fait de franchir souvent les trottoirs, ont pour conséquence une usure prématurée de pièces dont le remplacement, au fil du temps, devient très onéreux. De plus, l'immobilisation d'un véhicule en panne nécessite la location d'un véhicule de remplacement pour un coût important, comme cela a été le cas pour un camion poubelle récemment.

Des précisions ont été apportées sur les différents véhicules choisis :

1. La tondeuse pour les parcs et promenades doit être remplacée. Son moteur, travaillant en force, souffre d'usure. Actuellement, il n'existe pas de modèle électrique satisfaisant sur le marché. Les besoins en énergie étant importants sur une journée, un gros pack de batterie est nécessaire, alourdissant la tondeuse. Ce poids n'est pas compatible avec un travail sur du sol (tassement). A noter que les nouveaux moteurs diesel sont plus silencieux. Mais sur les tondeuses, comme sur les balayeuses, ce sont les rotors, ainsi que le système d'aspiration, qui sont les plus bruyants.
2. Le bus scolaire doit être remplacé. Il sert à véhiculer les élèves de la Gracieuse à l'UAPE du Chalet Sylvana, avec parfois des déplacements (un peu) plus longs lors des activités de vacances. Il a été mis en circulation en 2010 et montre lui aussi des signes d'usure. Le surcoût découle des aménagements à effectuer à l'intérieur (sièges enfants), ainsi que de la motorisation. La pose d'une borne de recharge au Chalet Sylvana est prévue pour son alimentation.
3. Le fourgon utilitaire de l'office de la conciergerie est utilisé par les installateurs sanitaires et chauffagistes. Il sert d'atelier mobile. La rocade prévue entre ce véhicule et celui acquis en 2022 doit permettre d'utiliser au mieux les volumes de chacun. Un gain de temps sur la logistique et les trajets est estimé à 20/25% par rapport à la situation actuelle pour le transport de matériel dans les différents bâtiments communaux.
4. Le véhicule utilitaire actuel fonctionne au gaz naturel. Ce type de carburant n'a pas pris l'essor escompté et les pièces de rechange pour la motorisation ne se trouvent plus. Son remplacement est aussi nécessaire, mais en 2026. Un véhicule plus grand est prévu, pour mieux répondre aux besoins du service.
5. La camionnette double cabine et pont, souvent utilisée avec de fortes charges, montre des signes d'usure importants. La Municipalité prévoit son remplacement en 2026 par le même type de véhicule, mais avec une motorisation électrique.

Une estimation « pessimiste » des coûts de l'option électrique sur 10 ans, par rapport au diesel, est proposée dans le préavis. En estimant la consommation des véhicules à 20 kW/h pour 100 km, le coût est de Fr. 7.- pour les véhicules électriques, contre CHF 18.- pour les diesel.

Les taxes du service des automobiles et de la navigation (SAN) seront aussi moins élevées. À noter que seuls les véhicules affectés à des tâches purement publiques sont totalement exonérés. Ainsi, la camionnette est totalement exonérée, les véhicules utilitaires le sont partiellement car ils servent à l'entretien de bâtiments qui sont partiellement loués (théâtre, patinoire, Cube), et le bus scolaire ne l'est pas, car les parents paient pour les prestations fournies.

3 QUESTIONS ET DISCUSSION

La discussion a porté sur les points suivants :

- La stratégie énergétique de la commune ne se limite pas à l'acquisition de véhicules électriques. Le parc de deux roues s'est aussi développé depuis 10 ans. Ainsi, le service des bâtiments, qui utilise 18 vélos, a parcouru 68'000 km sur cette période. Des alternatives aux véhicules lourds sont aussi développées, avec l'utilisation de vélos cargo ou de remorques pour des interventions rapides. Les employé-e-s jouent le jeu de cette alternative, qui apporte un gain de temps par rapport à un déplacement à pied ou en voiture.
- La question de la recharge des véhicules a été soulevée. Une station de recharge pour 4 véhicules a été installée sur le site de Riond-Bosson 9. Certains bâtiments communaux sont équipés d'installation solaire (Riond-Bosson 14, Chanel notamment), mais ils ne sont pas forcément à proximité des lieux de stationnement des véhicules. Une réflexion va être menée pour utiliser au mieux la production solaire, ou la développer aux endroits opportuns (Chalet Sylvana par exemple).

A noter que les calculs de différence de coûts entre motorisation diesel et électrique ont été réalisés en se basant sur le coût d'achat de l'électricité, alors qu'une partie est produite par les installations électriques communales, donc moins chère.

- La question des batteries de stockage (remplies en journée par des capteurs, puis utilisées pour recharger la nuit) a été posée. Leur rentabilité n'est pas encore suffisante, mais le marché est surveillé afin de profiter de cette solution quand elle sera intéressante.
- Pour chaque véhicule, un cahier des charges sera élaboré et un appel d'offre sera soumis selon la loi sur les marchés publics.

La discussion de la commission a été rapide. Elle relève la richesse des arguments apportés par les représentants de la Commune, la motivation et la proactivité des employé-e-s, tant utilisateurs que chargés de l'entretien des véhicules.

La commission fait le constat que le développement du parc automobile est maîtrisé (+ 2 véhicules en 15 ans) alors que la population de la ville augmente et que le travail croît. Le développement de l'utilisation des deux roues pour les déplacements des collaboratrices et collaborateurs permet un gain de temps tout en renforçant la stratégie énergétique de la commune. Un système de mutualisation de l'utilisation des véhicules permet d'éviter des doublons.

La volonté de la Municipalité de développer les installations solaires, notamment pour augmenter la part d'autoconsommation, doit aussi permettre d'améliorer l'auto-recharge des véhicules électriques. La commission relève que des bornes doivent être implantées aux endroits les plus pertinents, permettant éventuellement des recharges en journée ou le week-end.

La Commission émet le vœu que, pour le prochain crédit-cadre, prévu en 2026, la Municipalité fasse un bilan comparatif thermique/électrique sur les coûts des véhicules. Sept années se seront écoulées depuis les premiers achats, et il serait bien d'établir un état de situation pour le Conseil. Le surcoût à l'achat des véhicules électriques, s'il répond à une volonté politique, mérite quelques explications chiffrées.

4 CONCLUSION

La commission relève la précision et la richesse des arguments présentés par les représentants de la Commune. Elle ressent une volonté très forte d'entretenir et de faire durer les véhicules, d'établir une pondération entre coûts de maintenance, risques liés à une immobilisation, avant de présenter une demande d'achat pour un véhicule neuf. Elle remercie les employés et employées des services concernés pour le soin qu'ils prennent de ces véhicules, qui sont aussi leurs outils de travail.

Bien qu'elle se soit interrogée sur la pertinence de prendre l'option électrique alors que les surcoûts sont parfois conséquents, la commission juge que la volonté de la Municipalité de tenir la ligne de sa stratégie énergétique mérite d'être soutenue, pour améliorer, même très peu, la qualité de vie des habitant-e-s de notre ville, mais aussi les conditions de travail de nos employé-e-s, en mettant à leur disposition des véhicules plus silencieux et plus propres.

C'est donc à l'unanimité que la commission s'est positionnée en faveur des conclusions du préavis. Elle émet néanmoins le vœu suivant :

- Que la Municipalité, lors du dépôt du prochain crédit-cadre, soumette au Conseil un bilan comparatif des coûts globaux entre motorisation thermique et électrique.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 438'000.00 TTC, soit CHF 267'000.00 en 2025 et CHF 171'000.- en 2026, pour le remplacement de cinq véhicules et engins, par quatre modèles électriques et un moteur thermique.
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante.

au nom de la commission
La Présidente-rapporteure

N. Jufer Tissot

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 05.02.2025.